

Guide servant à la détermination de la durée d'absences du personnel enseignant

Ce guide sert à déclarer les absences du personnel enseignant régulier, sous contrat à temps partiel ou à la leçon. Il demeurera en vigueur tant et aussi longtemps qu'il sera compatible avec les dispositions de l'entente nationale (6-8.04) et soutenu par la jurisprudence retenue par la FCSSQ.

Le calcul de la période d'absence est déterminé selon le tableau ci-dessous.

Veillez prendre note que la période d'absence équivaut à la totalité de la tâche confiée à l'enseignant. **Celle-ci comprend autant la tâche éducative que les autres tâches professionnelles fixées à l'horaire ou non.**

La règle est la suivante :

Les absences sont toujours calculées en fonction d'une journée, d'une ½ journée, ou en nombre de minutes s'il y a présence pendant la ½ journée.

	ABSENCES	COUPURE	DÉCLARATION
1.	Période d'absence de moins de 45 minutes	Nombre de minutes d'absence divisé par 45 et multiplié par 0,200 (minutes d'absence / 45) x 0,200	Selon la grille
2.	Période d'absence de 45 à 60 minutes	1 / 1 000	0,200
3.	Période d'absence de plus de 60 minutes et moins d'une demi-journée	Nombre de minutes d'absence divisé par 60 et multiplié par 0,200 (minutes d'absence / 60) x 0,200	Selon la grille
4.	Période d'absence couvrant ½ journée, indépendamment du nombre de minutes	1 / 400	0,500 ⁽¹⁾
5.	Une journée complète, indépendamment de ce qu'il y a à l'horaire	1 / 200	J (1,000) ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Voir page 13 pour les enseignants ayant une tâche inférieure à 100%.

GRILLE DE CONVERSION DES MINUTES EN MILLIÈMES

DURÉE EN MINUTES DE L'ABSENCE	DÉCLARATION EN MILLIÈMES
5	0,022
10	0,044
15	0,067
20	0,089
25	0,111
30	0,133
35	0,155
40	0,177
45 à 60	0,200
65	0,217
70	0,233
75	0,250
80	0,267
85	0,283
90	0,300
95	0,317
100	0,333
105	0,350
110	0,367
115	0,383
120	0,400
125	0,417
130	0,433
135	0,450
140	0,467
145	0,483
150 à ½ journée	0,500

Quelques précisions

- La demi-journée est déterminée à environ la moitié de la journée.
- Pour le primaire, les trois premières périodes constituent généralement l'avant-midi, et ce, **peu importe la période de dîner**.
- Pour les écoles sur un horaire 3-3, les activités du midi, s'il y a lieu, font partie de l'après-midi.
- Pour le secondaire, les deux premières périodes constituent l'avant-midi et les deux suivantes l'après-midi, et ce, **peu importe la période du dîner**.
- Lors des rencontres de parents, la journée est divisée en 3 parts égales, soit l'avant-midi (1/3), l'après-midi (1/3) et la rencontre de parents en soirée (1/3).

Si l'enseignant est absent toute la journée et est présent à la rencontre de parents, il y a coupure pour la journée : absent 2 / 3 = **0,667**

Si l'enseignant est présent toute la journée et est absent à la rencontre de parents, il y a coupure pour la journée : absent 1 / 3 = **0,333**

Un enseignant n'aura pas de coupure de traitement pour une rencontre de parents si celle-ci est reprise de façon contemporaine et convenue avec sa direction.

- Lorsque vous établissez la durée de l'absence, vous devez tenir compte des autres tâches professionnelles non fixées à l'horaire que l'enseignant confirme avoir effectuées, s'il y a lieu.

Voici quelques exemples pour vous aider à mieux comprendre :

PRÉSCOLAIRE

La demi-journée au **préscolaire** se situe au dîner. L'avant-midi et l'après-midi ont donc une valeur de 0,500, et ce, peu importe le nombre de minutes qu'ils comportent.

Exemple 1:

Accueil:	5 minutes	
Période 1 :	162 minutes	AM
Accueil :	3 minutes	
<hr/>		
Dîner :		
Accueil :	5 minutes	
Période 2 :	120 minutes	PM
Accueil :	5 minutes	

L'enseignant quitte au dîner. La durée de l'absence sera déterminée comme suit :

PM = 0,500 (voir tableau de la page 2, point 4).

Exemple 2 :

9 h 00	Accueil :	5 minutes	
9 h 05	Période 1 :	162 minutes	AM
11 h 47	Accueil :	3 minutes	
<hr/>			
11 h 50	Dîner		
12 h 50	Accueil :	5 minutes	
12 h 55	Période 2 :	120 minutes	PM
14 h 55	Accueil :	5 minutes	

L'enseignant s'absente **jusqu'à 10 h 45 en avant-midi**, soit une période de 105 minutes. La durée de l'absence sera déterminée comme suit :

$$5 \text{ minutes d'accueil} + 100 \text{ minutes d'enseignement} = 105 \text{ minutes} / 60 \times 0,200 = \mathbf{0,350}$$

Total de l'absence : 0,350 (voir tableau, page 2, point 3).

Exemple 3 :

9 h 00	Accueil :	5 minutes	
9 h 05	Période 1 :	162 minutes	AM
11 h 47	Accueil :	3 minutes	
<hr/>			
11 h 50	Dîner		
12 h 50	Accueil :	5 minutes	
12 h 55	Période 2 :	120 minutes	PM
14 h 55	Accueil :	5 minutes	

L'enseignant s'absente **à partir de 11 h 30 en avant-midi et pour le reste de la journée**. La durée de l'absence sera déterminée comme suit :

$$17 \text{ minutes d'enseignement} + 3 \text{ minutes d'accueil} = 20 \text{ minutes d'absence.}$$

$$20 \text{ minutes} / 45 \times 0,200 = \mathbf{0,088889}$$
 (voir tableau, page 2, point 1).

+

$$\text{Période après le dîner} = \mathbf{0,500}$$
 (voir le tableau, page 2, point 4).

Total de l'absence : 0,588889

PRIMAIRE

Exemple 1 :

Accueil : 10 minutes
Période 1 : 56 minutes
Période 2 : 54 minutes
Période 3 : 50 minutes

AM

Période 4 : 54 minutes
Accueil : 10 minutes

Dîner :

Accueil : 10 minutes
Période 5: 57 minutes
Période 6: 54 minutes
Accueil : 10 minutes

PM

L'enseignant s'absente **après le dîner**. La durée de l'absence sera déterminée comme suit :

Périodes 5 et 6 et accueil = $131 / 60 \times 0,200 = \mathbf{0,437}$ (voir tableau, page 2, point 3).

Exemple 2 :

Accueil : 10 minutes
Période 1 : 56 minutes
Période 2 : 54 minutes
Période 3 : 30 minutes

AM

Période 4 : 54 minutes
Accueil : 10 minutes

Dîner :

Accueil : 10 minutes
Période 5: 54 minutes
Période 6: 54 minutes
Accueil : 10 minutes

PM

L'enseignant **s'absente pour les périodes 1, 2, 3, 4 et 5**. Il est de retour pour la période 6. La durée de l'absence sera déterminée comme suit :

Périodes 1, 2, 3 = AM = **0,500** (voir tableau, page 2, point 4).

Périodes 4 et 5 = 128 minutes = **0,427** ($128 / 60 \times 0,200$ – voir tableau, page 2, point 3).

Total de l'absence : 0,927

Exemple 3 :

Période 1 :	Période libre – rien à l'horaire*	
Période 2 :	50 minutes	
Période 3 :	50 minutes	AM
<hr/>		
Période 4 :	50 minutes	
Dîner :		
Période 5 :	50 minutes	PM
Période 6 :	50 minutes	

L'enseignant s'absente **en début de journée** et il est de retour à partir de la période 4. La durée de l'absence sera déterminée comme suit :

AM = 0,500 (voir tableau, page 2, point 4).

Le même scénario s'applique si la période libre est à la 2^e ou 3^e période.

*** À noter que si l'enseignant confirme avoir fait d'autres tâches professionnelles non fixées à l'horaire pendant la période libre, vous devez en tenir compte. Dans cet exemple, la durée de l'absence serait donc de 100 minutes, soit 0,333.**

Exemple 4 :

Période 1 :	54 minutes	
Période 2 :	54 minutes	AM
Période 3 :	54 minutes	
<hr/>		
Période 4 :	54 minutes	
Dîner :		
Période 5 :	libre – rien à l'horaire*	PM
Période 6 :	libre – rien à l'horaire*	

L'enseignant s'absente **pour la journée**. La durée de l'absence sera déterminée comme suit :

1 journée (voir tableau, page 2, point 5).

*** À noter que si l'enseignant confirme avoir fait d'autres tâches professionnelles non fixées à l'horaire pendant une période libre, vous devez en tenir compte. Dans cet exemple, la durée de l'absence serait donc 0,500 en AM + 0,200 (54 minutes) en PM = 0,700**

Exemple 5 :

Période 1 :	60 minutes	
Période 2 :	libre – rien à l'horaire*	AM
Période 3 :	libre – rien à l'horaire*	
<hr/>		
Période 4 :	libre – rien à l'horaire*	
Accueil :	libre – rien à l'horaire*	
Dîner :		
Période 5 :	libre – rien à l'horaire*	PM
Période 6 :	libre – rien à l'horaire*	

L'enseignant s'absente **toute la journée**. La durée de l'absence sera de **1,000** (voir tableau, page 2, point 5).

*** À noter que si l'enseignant confirme avoir fait d'autres tâches professionnelles non fixées à l'horaire pendant une période libre, vous devez en tenir compte et ajuster la durée de l'absence en conséquence. Dans ce cas, l'absence pourrait donc être moindre.**

Exemple 6 :

Période 1 :	54 minutes	
Période 2 :	54 minutes	AM
Période 3 :	54 minutes	
<hr/>		
Période 4 :	54 minutes	
Dîner :		
Période 5 :	libre – rien à l'horaire	PM
Période 6 :	libre – rien à l'horaire	

L'enseignant **s'absente à la période 1**. La durée de l'absence sera déterminée comme suit :

54 minutes = **0,200** (voir tableau, page 2, point 2).

Exemple 7 :

Accueil :	10 minutes	
Période 1 :	54 minutes	
Période 2 :	54 minutes	AM
Période 3 :	30 minutes	
<hr/>		
Période 4 :	54 minutes	
Accueil :	10 minutes	
Dîner :		
Accueil :	10 minutes	
Période 5 :	54 minutes	PM
Période 6 :	libre - rien à l'horaire	

L'enseignant **s'absente après le dîner (périodes 5 et 6)**. La durée de l'absence sera déterminée comme suit :

64 minutes (accueil + période 5) = 0,213 (voir tableau, page 2, point 3).

L'absence ne sera pas d'une demi-journée car il y a une présence à la période 4 faisant partie de l'après-midi.

SECONDAIRE

Exemple 1 :

Période 1 :	75 minutes	
Période 2 :	libre*	AM
<hr/>		
Période 3 :	libre*	
Période 4 :	libre*	PM

L'enseignant s'absente **toute la journée**. La durée de l'absence sera déterminée comme suit :

1 journée (voir tableau, page 2, point 5).

*** À noter que si l'enseignant confirme avoir fait d'autres tâches professionnelles non fixées à l'horaire pendant une période libre, vous devez en tenir compte et ajuster la durée de l'absence en conséquence. Dans ce cas, l'absence pourrait donc être moindre.**

Exemple 2 :

Période 1 :	75 minutes	
Période 2 :	libre	AM
<hr/>		
Période 3 :	75 minutes	
Période 4 :	75 minutes	PM

L'enseignant s'absente **aux périodes 3 et 4**. La durée de l'absence sera déterminée comme suit :

PM = 0,500 (voir tableau, page 2, point 4).

Exemple 3 :

Période 1 :	75 minutes	
Période 2 :	libre*	AM
<hr/>		
Période 3 :	75 minutes	
Période 4 :	75 minutes	PM

L'enseignant s'absente **à la période 1 et est de retour pour la période 3**. La durée de l'absence sera déterminée comme suit, incluant l'accueil et les déplacements, s'il y a lieu :

AM = 0,500 (voir tableau, page 2, point 4).

*** À noter que si l'enseignant confirme avoir fait d'autres tâches professionnelles non fixées à l'horaire pendant la période libre, vous devez en tenir compte. Dans cet exemple, la durée de l'absence serait donc de 75 minutes, soit 0,250 (plus l'accueil).**

Exemple 4 :

Accueil :	10 minutes	
Période 1 :	75 minutes	
Déplacement :	5 minutes	
Déplacement :	5 minutes	AM
Période 2 :	75 minutes	
Accueil :	10 minutes	
<hr/>		
Accueil :	10 minutes	
Période 3 :	75 minutes	
Déplacement :	5 minutes	
Déplacement :	5 minutes	PM
Période 4 :	75 minutes	
Accueil :	10 minutes	
Rencontre collective :	60 minutes	

L'enseignant s'absente **à la période 4 et à la rencontre collective** prévue en fin de journée, d'une **durée de 60 minutes**. La durée de l'absence sera déterminée comme suit :

150 minutes (période 4 = 75 minutes + 5 minutes de déplacement + 10 minutes accueil + rencontre de 60 minutes) / 60 x 0,200 = **0,500**. (voir tableau, page 2, point 3.)

Exemple 5 :

Rencontre collective :	60 minutes	
Période 1 :	libre*	
Période 2 :	libre*	AM
<hr/>		
Période 3 :	libre*	
Période 4 :	libre*	PM

L'enseignant s'absente **à la rencontre collective**. La durée de l'absence sera déterminée comme suit :

1 journée (voir tableau, page 2, point 5).

*** À noter que si l'enseignant confirme avoir fait d'autres tâches professionnelles non fixées à l'horaire pendant une période libre, vous devez en tenir compte et ajuster la durée de l'absence en conséquence. Dans ce cas, l'absence pourrait donc être de 0,500.**

FORMATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES

Exemple 1 :

08h15 – Période 1	90 minutes	
09h59 – Période 2	90 minutes	AM
<hr/>		
11h30 – Diner		
12h31 – Période 3	90 minutes	PM
14h15 – Période 4	90 minutes	

L'enseignant s'absente **à partir de 11h30**. La durée de l'absence sera déterminée comme suit :

PM = 0,500 (voir tableau, page 2, point 4).

Exemple 2 :

08h10 – Période 1	60 minutes	
09h10 – Période 2	60 minutes	AM
10h10 – Pause		
10h20 – Période 3	60 minutes	
<hr/>		
11h20 – Période 4	60 minutes	
12h20 – Diner		
13h10 – Période 5	60 minutes	PM
14h10 – Période 6	60 minutes	

L'enseignant quitte à la pause et revient après le dîner. La durée de l'absence sera déterminée comme suit :

120 minutes (périodes 3 et 4) / 60 X 0,200 = **0,400** (voir tableau, page 2, point 3).

Exemple 3 :

09h00 – Période 1	150 minutes	AM
<hr/>		
11h30 – Diner		
12h30 – Période 2	150 minutes	PM

L'enseignant arrive à 9h45. La durée de l'absence sera déterminée comme :

45 minutes d'absence = **0,200** (voir tableau, page 2, point 2).

Exemple 4 :

08h10 – Période 1	60 minutes	
09h10 – Période 2	60 minutes	AM
10h10 – Pause		
10h20 – Période 3	libre	
<hr/>		
11h20 – Période 4	libre*	
12h20 – Diner		
13h10 – Période 5	60 minutes	PM
14h10 – Période 6	60 minutes	

L'enseignant quitte au dîner. La durée de l'absence sera déterminée comme suit :

0,500 (voir tableau, page 2, point 4).

*** À noter que si l'enseignant confirme avoir fait d'autres tâches professionnelles non fixées à l'horaire pendant une période libre, vous devez en tenir compte et ajuster la durée de l'absence en conséquence. Dans ce cas, l'absence pourrait donc être moindre.**

Exemple 5 :

08h10 – Période 1	60 minutes	
09h10 – Période 2	60 minutes	AM
10h10 – Pause		
10h20 – Période 3	60 minutes	
<hr/>		
11h20 – Période 4	60 minutes	
12h20 – Diner		
13h10 – Période 5	libre	PM
14h10 – Période 6	libre	

L'enseignant arrive à 11h20. La durée de l'absence sera déterminée comme suit :

0,500 (voir tableau, page 2, point 4).

Exemple 6 :

08h10 – Période 1	60 minutes	
09h10 – Période 2	60 minutes	AM
10h10 – Pause		
10h20 – Période 3	60 minutes	
<hr/>		
11h20 – Période 4	60 minutes	
12h20 – Diner		
13h10 – Période 5	libre*	PM
14h10 – Période 6	libre*	

L'enseignant est absent à la période 4. La durée de l'absence sera déterminée comme suit :

0,500 (voir tableau, page 2, point 4).

*** À noter que si l'enseignant confirme avoir fait d'autres tâches professionnelles non fixées à l'horaire pendant une période libre, vous devez en tenir compte et ajuster la durée de l'absence en conséquence. Dans ce cas, l'absence pourrait donc être moindre.**

Détermination de la valeur d'une absence pour l'enseignant ayant une tâche inférieure à 100%

Attention, les absences en forces majeures font exception.

La valeur d'une journée pour ce type d'absences est toujours déterminée par rapport au pourcentage de travail, et ce peu importe le nombre de jours du cycle sur lequel le travail s'effectue (ex. contrat à 60% : une journée = 0,600).

Pour tous les autres motifs d'absences, la durée de l'absence sera déterminée comme suit :

- ✚ Pour les personnes qui ont un pourcentage de travail inférieur à 100 % étalé sur **tous les jours du cycle** et pour **toute l'année** (ou toute la durée du contrat) au lieu de J (1,000), vous devez déclarer le pourcentage de travail (ex. : 75% = 0,750).

Exemple 1 :

Contrat à 60 % et travaille les **5 jours sur un cycle de 5 jours** : 1 journée = 0,600
Absence d'une journée = **0,600**

- ✚ S'il **ne travaille pas tous les jours du cycle**, vous devez calculer la durée d'une journée pour cet enseignant.

Exemple 2 :

Contrat à 60 %, travaille **4 jours sur un cycle de 5 jours**. Il s'absente pour toute la journée. La période d'absence pour une journée sera déterminée comme suit :

$$\frac{0,600}{4 \text{ jours}} = \frac{X}{5 \text{ jours}}$$

$$0,600 \times 5 / 4 = 0,750$$

Absence d'une journée pour cet enseignant = **0,750**

Exemple 3 :

Contrat à 80 %, travaille **4 jours sur un cycle de 5 jours**. Il s'absente pour toute la journée. La période d'absence pour une journée sera déterminée comme suit :

$$\frac{0,800}{4 \text{ jours}} = \frac{X}{5 \text{ jours}}$$

$$0,800 \times 5 / 4 = 1,000$$

Absence d'une journée pour cet enseignant = **1,000**

Exemple 4 :

Contrat à 60 %, travaille **6 jours sur un cycle de 9 jours**. Il s'absente pour toute la journée. La période d'absence pour une journée sera déterminée comme suit :

$$\frac{0,600}{6 \text{ jours}} = \frac{X}{9 \text{ jours}}$$

$$0,600 \times 9 / 6 = 0,900$$

Absence d'une journée pour cet enseignant = **0,900**

Exemple 5 :

Contrat à 80 %, travaille **8 jours sur un cycle de 9 jours**. Il s'absente pour toute la journée. La période d'absence pour une journée sera déterminée comme suit :

$$\frac{0,800}{8 \text{ jours}} = \frac{X}{9 \text{ jours}}$$

$$0,800 \times 9 / 8 = 0,900$$

Absence d'une journée pour cet enseignant = **0,900**

✚ Si l'enseignant travaillant moins de 100% s'absente une demi-journée (am ou pm), la durée de l'absence sera donc **la moitié de la valeur d'une journée** pour cet enseignant.

Exemple 1:

Contrat à 60 % et se présente les 5 jours sur un cycle de 5 jours.

Une journée = **0,600**

S'il s'absente une demi-journée, la durée sera de : $0,600 / 2 = \mathbf{0,300}$

Exemple 2:

Contrat à 60 % et travaille **4 jours sur un cycle de 5 jours**.

Une journée : $0,600 \times 5 / 4 = 0,750$

S'il s'absente une demi-journée, la durée sera de : $0,750 / 2 = \mathbf{0,375}$

Exemple 3:

Contrat à 80 % et travaille **4 jours sur un cycle de 5 jours**.

Une journée : $0,800 \times 5 / 4 = 1,000$

S'il s'absente une demi-journée, la durée sera de : $1,000 / 2 = \mathbf{0,500}$

Exemple 4:

Contrat à 80 % et travaille **8 jours sur un cycle de 9 jours**.

Une journée : $0,800 \times 9 / 8 = 0,900$

S'il s'absente une demi-journée, la durée sera de : $0,900 / 2 = \mathbf{0,450}$

** Comme pour les enseignants à 100%, pour toutes absences en deçà d'une demi-journée, vous devez calculer le nombre de minutes d'absence et vous référer à la grille de conversion. **